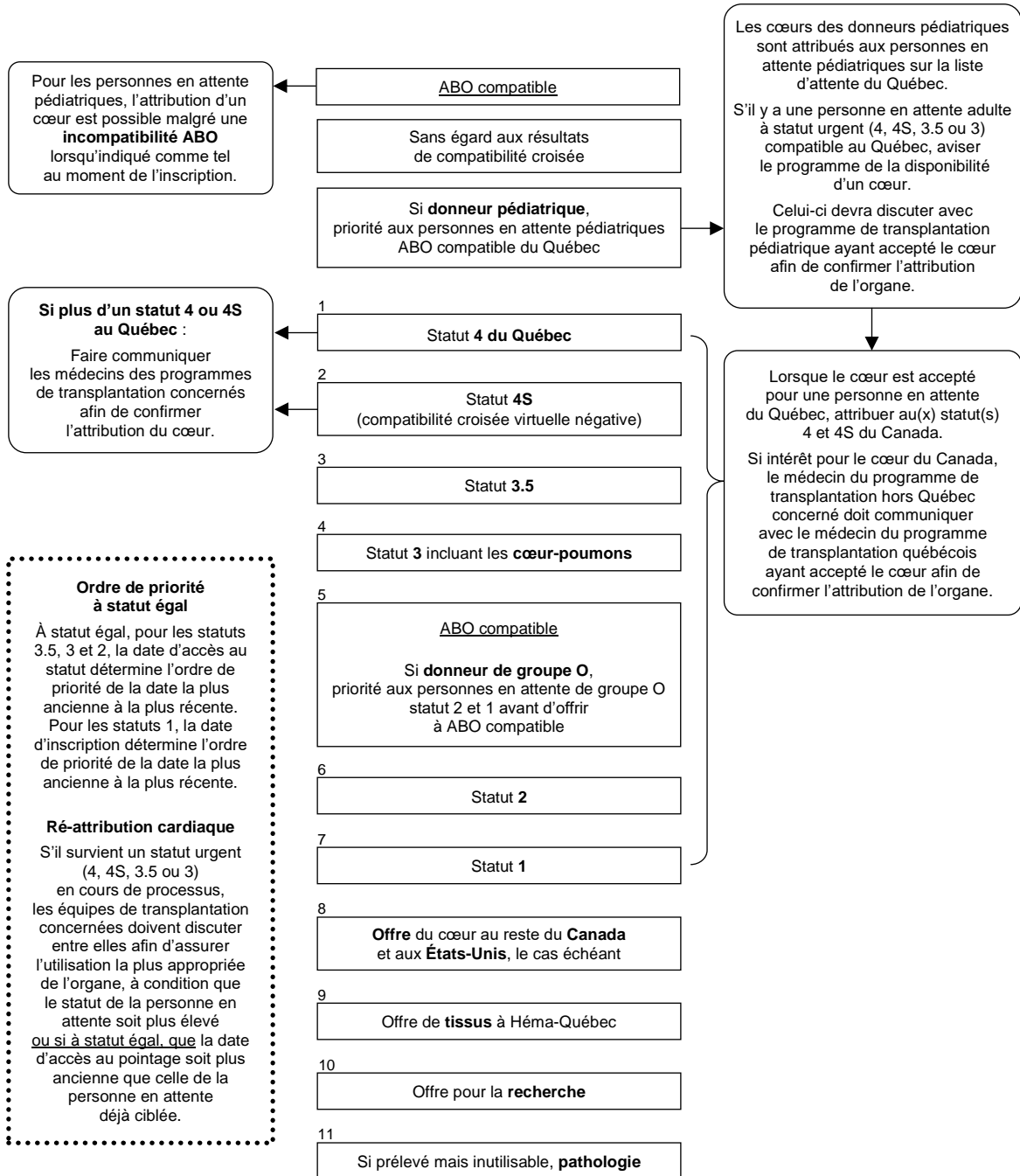
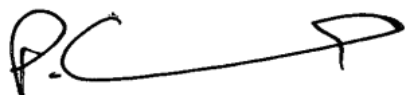


De : D' Prosanto Chaudhury
À : Coordonnateurs-conseillers cliniques
Date d'entrée en vigueur : 2022-02-23
Renvoi : ATT-PON-101 Attribution cardiaque
Objet : **Retrait du test de compatibilité croisée par microlymphocytotoxicité dépendante du complément (CDC) et attribution à un « nouveau statut urgent » – Corrections**

Veillez prendre note que...

1. Les points 6.4.4.2 et 6.4.4.2.1 concernant le test de compatibilité croisée par CDC ne s'appliquent plus.
2. Une erreur s'est glissée dans le texte du point 6.4.5.1 ainsi que celui dans l'algorithme du point 6.10. La correction de l'énoncé est soulignée et le texte devrait se lire comme suit :
 - 6.4.5.1 S'il survient un statut urgent en cours de processus (4, 4S, 3.5 ou 3), les équipes de transplantation concernées doivent discuter entre elles afin d'assurer l'utilisation la plus appropriée de l'organe, à condition que le statut de la personne en attente soit plus élevé ou si à statut égal, que la date d'accès au pointage soit plus ancienne que celle de la personne en attente déjà ciblée.
3. L'algorithme au point 6.10 a été remplacé par celui de la page 2 de la présente directive.

6.10 Algorithme d'attribution cardiaque

Dr Prosanto Chaudhury, Directeur médical – transplantation d'organes